

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230703-2023061-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-061

Séance du 03 JUILLET 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 26/06/2023
Convocation affichée et diffusée le	: 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. AKNIN a donné pouvoir à Baptiste COLLET
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. Gilles GROSSAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Restauration municipale – Fixation des tarifs des repas

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs cantine ont été fixés le 24 juin 2019. Révision par délibération du 16 mai 2022

Monsieur le maire expose qu'il convient d'envisager une hausse des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 pour notamment compenser la nécessité de renforcer l'encadrement compte tenu d'un nombre d'enfant grandissant au restaurant scolaire.

Le conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- Fixe le prix du repas (régulier) à 5,00 € au lieu de 4,80 €
- Fixe le repas exceptionnel sans réservation à 6,00 € au lieu de 5,80 €
- Les enfants bénéficiant d'un PAI seront accueillis au restaurant scolaire (repas fournis par les parents). Les frais de garde passeront à 1,20 € par présence.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an sus dit, ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, le 03 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Gilles GROSSAT